

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du 18 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Absente excusée : 1

Le vingt-trois juin deux mil vingt, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE, légalement convoqué, s'est réuni dans la petite salle derrière la mairie, sous la présidence de Monsieur BASLÉ Jérôme, Maire,

Présents : M. BASLÉ Jérôme, Mme SORIEUX Anita, Mme JAFFRE Adeline, M. BOUVIER Serge, , Mme MELAINE Nathalie, M. POMMIER Sébastien, M. FAIVRE Ludovic, M. CAHOREAU Mickaël, Mme BÉDIER Jeannick.

Absente excusée : Mme PIQUET Vanessa

Secrétaire : M. FAIVRE Ludovic

Demande d'enregistrement présentée par M. Kévin COLAS en vue d'exploiter un élevage de 666 bovins à l'engrais, au lieu-dit La Lorentière à Brains-Sur-Les-Marches (courriers de la préfecture de la Mayenne en date du 14 février 2020 et 26 mai 2020) – avis à donner-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à mains levées, par neuf votes pour et zéro contre, émet un avis favorable en ce qui concerne la demande d'enregistrement présentée par M. Kévin COLAS en vue d'exploiter un élevage de 666 bovins à l'engrais, au lieu-dit La Lorentière à Brains-Sur-Les-Marches (courriers de la préfecture de la Mayenne du 14 février 2020 et 26 mai 2020, arrêtés préfectoraux du 10 février 2020 et 25 mai 2020).

Vote des taux des impôts directs locaux année 2020

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de voter les taux des impôts directs locaux pour l'année 2020. Il informe que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.03 % ,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.15 % .

Horaires du secrétariat de mairie à compter du 01 juillet 2020

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h30-12h00

Permanences des élus

- BASLÉ Jérôme, Maire, lundi et jeudi, 11h00-12h00,
- SORIEUX Anita, 1^{ère} adjointe, mercredi 11h00-12h00,
- JAFFRE Adeline, 2^{ème} adjointe, mardi après midi sur rendez-vous.

Feu d'artifice 2020

Monsieur Mickaël CAHOREAU, président du comité des fêtes, informe le conseil municipal que la soirée moules frites prévue le samedi 22 août n'aura pas lieu en raison de la crise sanitaire. Le conseil municipal décide donc également d'annuler le feu d'artifice habituellement offert par la commune lors de cette soirée.

Le 25 juin 2020

Le Maire,